

Préfecture de la région Languedoc- Roussillon

Evaluation du dispositif Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en matière d'innovation et de transfert de technologie vers les entreprises du territoire

Résumé

L'évaluation du dispositif Etat dans le cadre du CPER en matière d'innovation et de transfert de technologie s'est déroulée entre octobre et décembre 2005. Des entretiens ont été conduits avec les principales parties prenantes aux dispositifs concernés et une enquête par questionnaire en ligne a permis d'interroger 2 800 entreprises (taux de retour : 7%) pour compléter une analyse documentaire approfondie.

1.1 Principaux éléments de conclusion

■ Un potentiel régional en termes de valorisation de la recherche

La région Languedoc-Roussillon présente un réel potentiel en termes de valorisation de la recherche compte tenu de son positionnement au niveau national et des ressources disponibles dans la région. Cependant, les activités de valorisation de la recherche sont encore peu structurées et l'offre des plateaux technologiques au sein des universités est peu connue et sous-utilisée. En outre, aucun outil ne répertorie les compétences et le matériel de la recherche disponibles pour les entreprises. Un premier recensement de 158 laboratoires de recherche et de leur correspondant valorisation a été effectué dans le cadre de cette étude.

■ Un potentiel d'innovation réservé à une faible proportion d'entreprises, mais un dynamisme de création d'entreprises innovantes

Par ailleurs, le potentiel d'innovation semble réservé à une faible proportion d'entreprises, compte tenu de la structure du tissu économique languedocien et en dépit d'un dynamisme de création d'entreprises innovantes. Le manque de ressources humaines et financières est le principal obstacle à l'innovation souligné par les entreprises. 20% d'entre elles déplorent le manque de structures spécialisées dans leur domaine et l'inadéquation entre les prestations proposées et leurs besoins.

■ 19 millions engagés au cours des cinq dernières années

Entre 2000 à 2004, 19 millions d'euros ont été engagés au titre du CPER 2000-2006 dans des structures et dispositifs, qui, considérés individuellement, sont relativement efficaces. Le volet Etat représente 48% des dépenses engagées. Les taux d'engagement des deux mesures du CPER concernées sont respectivement de 72% et 17%. La faiblesse du deuxième taux s'explique par la carence en termes de projets de création d'entreprises ainsi que la disponibilité de crédits hors CPER.

Notons que 42 millions d'euros ont été programmés au titre des mesures dédiées à l'innovation et au transfert de technologie du programme Objectif 2 des fonds structurels européens sur la même période 2000-2004. 52% de cette enveloppe sont des crédits communautaires, 37% des crédits Etat (dont certains crédits CPER) et 4% des crédits Conseil régional. Elle représente 4% de la programmation Objectif 2.

La constitution du bilan financier du CPER s'est heurtée à l'absence, au sein des services de l'Etat, d'outil de suivi des engagements financiers ainsi que des réalisations physiques. Cette absence de données explique en partie la méconnaissance constatée par les acteurs et les décideurs, des activités de chacune des structures et nuit de fait à la lisibilité de l'ensemble et à la complémentarité opérationnelle entre les dispositifs.

Sept Cellules Locales d'Animation Technologique (CLAT), huit pôles, devenus depuis 2005 l'association Transferts-LR, et cinq plateformes technologiques¹ sont les principales structures d'accompagnement des entreprises financées. Chaque année, environ 1000 entreprises bénéficient ainsi de leur service de conseil et d'information. Ces dernières soulignent le caractère déterminant de cet accompagnement dans plusieurs résultats de leur projet.

¹ PFT - dispositif légal créé depuis 2000

L'utilité de la fonction remplie par les CLAT est réelle. Leur forte dépendance à l'engagement personnel des hommes constitue cependant un risque en termes de pérennité de la qualité de la prestation.

L'efficacité des PFT est plus variable d'une structure à l'autre. Elles se heurtent à la lourdeur de la gestion administrative des conventions avec les entreprises, au manque de spécialisation des équipements et de formation des enseignants à leur utilisation et à la difficulté de gérer le partage des équipements entre cours et prestations.

Par ailleurs, le CPER :

- finance deux structures d'accompagnement à la création d'entreprises : l'Ecole des Mines d'Alès et le réseau Synersud,
- a permis la construction, par le CEMAGREF, d'un bâtiment qui offre à la fois les services d'un incubateur et d'une pépinière,
- accorde 5,3 M€ au financement de projets individuels, via les dispositifs Cortechs, FRT, PRAT, ARCE.

Notons que certains crédits Etat du CPER viennent en co-financement du programme Objectif 2 pour des dispositifs tels que Cortechs en 2003 et ARCE (120 projets financés entre 2000 et 2004), ainsi que pour le financement de projets portés par les CLAT (35 projets financés). Le programme Objectif 2 a en outre permis le financement de projets d'investissement (construction de pépinières d'entreprises, plateforme biotechnologique de la ZAC forum des Carmes) et du programme ATOUT de soutien à des projets innovants.

■ **Une complémentarité des missions, mais un manque de coordination et d'actions conjointes de sensibilisation à l'innovation et au transfert de technologie**

Enfin, l'évaluation du dispositif de soutien à l'innovation et au transfert de technologie a montré une **certaine complémentarité des missions** entre les structures et **un haut niveau d'intégration du réseau informel** des accompagnateurs au développement de l'innovation et de celui des accompagnateurs à la création d'entreprises, mais déplore **l'absence de responsabilité en termes de coordination, d'animation** et de sensibilisation des acteurs économiques du territoire à l'innovation et au transfert de technologie.

En outre, une cohérence doit être trouvée entre le futur programme opérationnel des fonds structurels pour la période 2007-2013, le nouveau schéma régional de développement économique (SRDE) du Conseil régional et l'éventuel futur CPER.

1.2 Recommandations

■ **Préliminaire. Transférer les technologies ou les hommes : une réalité d'abord chaotique**

Le transfert de technologies (et la valorisation de la recherche) est régulièrement appréhendé à travers une dichotomie simple : tout se passe comme s'il existait, d'un côté, une offre de technologies à transférer (ou à valoriser) issue généralement du domaine public (les laboratoires universitaires ou académiques) et, de l'autre, une demande de technologies issue généralement du domaine privé (les PME et les grandes entreprises). A partir de cette représentation, améliorer le transfert de technologies revient à établir un catalogue des offres, une liste d'entreprises cibles, diffuser largement le catalogue des offres auprès des entreprises en suscitant les échanges, voir participer au financement du transfert. Or cette vision est régulièrement mise en défaut et la difficulté de mettre en place un dispositif efficace de transferts ou de valorisation vient souvent à bout des bonnes volontés individuelles au motif d'un mauvais prétexte à savoir qu'il est difficile de faire travailler ensemble le public et le privé.

Le cahier des charges de la présente mission d'évaluation procédait pour partie de cette vision en élaborant une liste des offres et en évaluant la pertinence du dispositif pour faire se rencontrer l'offre et la demande de technologies.

Or il peut être suggéré que le transfert n'est pas réductible à une vision unique ou homogène.

En effet, l'expérience aurait plutôt tendance à souligner que ce ne sont pas les technologies qui sont transférées mais les hommes qui détiennent les savoir-faire qui les accompagnent. Si on accepte l'idée que la réussite d'un transfert de technologies est d'abord le fait de la mobilité des hommes (et en particulier du public vers le privé) alors on comprend plus facilement pourquoi la valorisation est un sujet complexe et pourquoi l'évaluation des dispositifs de soutien aux transferts ou à la valorisation ne se résout pas à l'évaluation des outils, des aides ou à la qualité d'une liste des offres. En revanche, il devient possible de mesurer l'ampleur de la tâche et la difficulté à mettre en place un dispositif efficace qui favorisera la mobilité des hommes (et en particulier du public vers le privé).

En outre, le transfert de technologies n'est pas un élément homogène. Les secteurs technologiques ou les domaines applicatifs sont d'abord constitués de cas particuliers et ne sont pas homogènes ni entre eux ni à l'intérieur d'un même domaine ou secteur. Ensuite, l'intensité technologique constitue également un facteur d'hétérogénéité ; l'innovation ne s'intègre pas de la même manière selon qu'il s'agit d'une innovation dans les services ou d'une innovation produit ; d'une innovation de rupture ou d'une innovation d'amélioration, dans le domaine des logiciels, ou de la biotechnologie, etc .

Soulignons en outre la largeur du spectre des prestations liées au transfert de technologies. Ces dernières peuvent prendre la forme de :

- prestations de service et de conseils totalement intégrées, typiquement : vente d'une prestation de service d'utilisation d'une plateforme avec le conseil associé à une TPE (95% des entreprises de la région)
- dépôt de brevet et d'élaboration d'un contrat de licence entre l'unité mixte de recherche et une moyenne ou grande entreprise.

Ainsi, le transfert de technologies concerne l'ensemble de ces prestations et ne se réduit pas à une seule vision. Il apparaît ainsi nécessaire de segmenter les besoins et les prestations qui s'y rapportent, en particulier par groupe d'entreprises bénéficiaires.

Aussi, sans renoncer à un effort de structuration d'une politique en faveur du transfert et de la valorisation de technologies, il convient de souligner l'importance du facteur humain, à la fois comme vecteur du transfert mais également comme élément clé de l'animation de cellules de valorisation ; cellules qui incitent les laboratoires à s'engager dans une démarche d'échange avec les entreprises et les autres laboratoires en envisageant la mobilité comme un élément normal d'un transfert réussi.

Ainsi, quatre recommandations principales, stratégiques et opérationnelles, sont formulées pour optimiser le dispositif actuel.

■ **Organiser l'animation du réseau, le cas échéant par la labellisation RDT d'une structure existante à deux conditions :**

- ✓ que les moyens nécessaires lui soient affectés pour remplir cette mission d'animation et d'optimisation du potentiel du territoire languedocien,
- ✓ que d'autre part les responsables aient l'expérience de ce type de missions et aient démontré leur capacité à « réseauter » : une recherche structurée d'un profil haut de gamme peut être envisagée.

Transferts-LR pourrait constituer cette structure sous réserve que l'association conserve ou démontre l'indépendance exigée dans ce type de mission vis-à-vis de tel ou tel acteur : il ne s'agit pas d'une structure militante mais de l'animation d'un réseau d'acteurs convergeant dans leur volonté de favoriser le transfert et la valorisation.

■ **Optimiser le fonctionnement des plateformes technologiques au sein des universités et des lycées et améliorer la lisibilité de leur offre, en :**

- déterminant un prix de revient et un prix de vente des prestations,

- affectant à ces plateformes du personnel dédié et plus facilement joignable par les clients potentiels et de proposer aussi des prestations intellectuelles,
 - proposant aussi des prestations de services pour accompagner l'utilisation des plateformes, notamment pour les TPE ou les entreprises peu habituées à l'utilisation d'équipements
 - développant une démarche commerciale commune.
- **Favoriser le recrutement et la mobilité des hommes et l'intégration des compétences spécialisées par les PME et TPE**
 - **Faire vivre la base de données de l'offre et créer un observatoire du comportement des entreprises vis-à-vis de l'innovation et du transfert de technologies**
 - **Mettre en place des outils de suivi et de pilotage des engagements financiers et des réalisations du CPER par la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi pour assurer un pilotage opérationnel et stratégique de l'ensemble du dispositif.**